Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public indiquant à la collectivité du fournisseur qu'un ministère ou qu'un organisme a l'intention d'attribuer un contrat concernant des aliments, des services ou la construction à un fournisseur identifié préalablement. Ceci permet à d'autres fournisseurs de faire connaître leur intérêt lors d'une soumission, en envoyant un énoncé de capacités. Dans le cas où aucun fournisseur ne soumet d'énoncé de capacités conforme au PAC, à la date et l'heure de clôture, ou avant, figurant dans le PAC, l'agent contractant peut attribuer le contrat au fournisseur identifié préalablement.

1. Définition du besoin :

Le Service correctionnel du Canada (SCC) à l'intention d'attribuer dix-neuf (19) contrats de services d'établissements résidentiels communautaires pour délinquants adultes en libération conditionnelle, qui consistent à fournir des services d'hébergement, de sécurité et de soutien aux délinquants dans la région de l'Ontario.

1.1 Objectifs:

Les établissements résidentiels communautaires représentent un lien avec la collectivité et ont pour but de favoriser la réussite de la réinsertion des délinquants dans la collectivité, tout en maintenant le niveau de gestion du risque jugé essentiel pour chaque personne. Ils contribuent à la gestion de ce risque en veillant à ce que des services d'hébergement, un encadrement et des interventions convenables soient en place tout en contribuant au soutien social et économique des délinquants sous responsabilité fédérale libérés sous condition de façon à les aider à devenir des citoyens respectueux de la loi.

1.2 Tâches:

L'agent contractuel doit notamment fournir les services suivants :

Offrir des services résidentiels aux délinquants sous responsabilité fédérale libérés sous condition. Assurer une liaison continue avec les services de police locaux, les délinquants, le Service correctionnel du Canada et d'autres organismes ou partenaires communautaires. Servir trois repas par jour, lesquels doivent être conformes au Guide alimentaire canadien. Offrir des services de sécurité, y compris la présence d'employés éveillés sur les lieux 24 heures sur 24; vérifier périodiquement les activités des résidents et les endroits qu'ils fréquentent à l'extérieur du centre.

Offrir des services additionnels liés aux programmes aux délinquants ayant de très grands besoins. Fournir des services de soutien personnel aux délinquants ayant des troubles mentaux.

1.3 Résultats prévus :

Fournir des lits en établissement résidentiel au SCC pour les cas de permissions de sortir avec escorte, de semi-liberté, de libération conditionnelle totale et d'ordonnance de surveillance de longue durée en Ontario.

Servir trois repas par jour aux résidents. Ces repas doivent respecter les exigences en matière de santé et de nutrition du Guide alimentaire canadien.

Assurer la présence d'employés éveillés sur les lieux 24 heures sur 24.

Tenir un registre des activités quotidiennes des résidents.

Respecter toutes les lois et tous les règlements territoriaux, provinciaux, municipaux et locaux applicables. Les locaux et le matériel de l'établissement doivent respecter tous les codes et règlements relatifs au zonage, à la santé, à la sécurité, à la construction et à la protection contre les incendies.

Le SCC peut demander la prestation de services additionnels ou spécialisés.

1.4 Normes de rendement :

Offrir des services résidentiels aux délinquants sous responsabilité fédérale libérés sous condition. Assurer une liaison continue avec les services de police locaux, les délinquants, le Service correctionnel du Canada et d'autres organismes ou partenaires communautaires. Servir trois repas par jour, lesquels doivent être conformes au Guide alimentaire canadien. Offrir des services de sécurité, y compris la présence d'employés éveillés sur les lieux 24 heures sur 24; vérifier périodiquement les activités des résidents et les endroits qu'ils fréquentent à l'extérieur du

Offrir des services additionnels liés aux programmes aux délinquants ayant de très grands besoins. Fournir des services de soutien personnel aux délinquants ayant des troubles mentaux.

1.5 Résultats visés :

1.5.1 Fournir des lits en établissement résidentiel pour les délinquants sous responsabilité fédérale en libération conditionnelle en Ontario.

Servir trois repas par jour, lesquels doivent être conformes au Guide alimentaire canadien.

Fournir des services de sécurité, notamment la surveillance des activités des résidents et des endroits qu'ils fréquentent à l'extérieur du centre.

Soutenir les résidents dans leurs efforts de réinsertion en leur fournissant des services d'aiguillage de base vers des groupes de soutien dans la collectivité et d'autres organismes, selon les besoins de chaque résident.

Assurer une liaison continue avec les services de police locaux, les organismes communautaires et le Service correctionnel du Canada.

Présenter des rapports mensuels d'utilisation indiquant le total des places utilisées selon le nom, le numéro SED et le sexe des résidents.

Préparer un compte rendu mensuel de l'allocation de subsistance selon le nom, le numéro SED et le sexe de la personne.

Préparer des rapports sur les incidents à mesure qu'ils se produisent, y compris les plans d'action mensuels des résidents et les états financiers vérifiés annuels.

États financiers vérifiés annuels.

Préparer d'autres rapports exigés par le Service correctionnel du Canada, y compris les plans d'action mensuels des résidents.

Fournir tous les registres ou renseignements consignés sur les délinquants, à la demande du SCC.

1.5.2 Consommation de papier :

- a. Si des documents papier sont requis, il faut utiliser par défaut un format d'impression recto verso en noir et blanc, à moins d'indication contraire de la part de l'autorité responsable du projet.
- b. Les documents papier doivent être imprimés sur du papier dont au moins 30 % du contenu est recyclé, ou sur du papier certifié, répondant aux normes d'aménagement forestier durable.
- c. L'agent contractuel doit recycler les documents imprimés qui ne servent plus (conformément aux exigences relatives à la sécurité).

1.6 Contraintes:

1.6.1 Emplacement des travaux :

a. L'agent contractuel doit exécuter les travaux à divers endroits dans la région de l'Ontario.

b. Déplacements

Se rendre à divers endroits pour effectuer le travail auprès de la base de clients.

1.6.2 Langue de travail :

L'agent contractuel doit effectuer toutes les tâches en anglais, pour fournir les services et résultats attendus.

1.6.3 Exigences relatives à la sécurité :

Le présent contrat inclut les exigences suivantes en matière de sécurité :

- a) L'agent contractuel doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de cote de sécurité en vigueur, accordée ou délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- b) Les membres du personnel de l'agent contractuel nécessitant un accès aux établissements doivent détenir CHACUN une attestation de cote de sécurité accordée ou approuvée par le DSIC/TPSGC.
- c) Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.

Tous les employés de l'agent contractuel qui se rendront dans un établissement carcéral du SCC devront faire l'objet d'une vérification par le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) à leur arrivée à l'établissement.

1.6.4 L'agent contractuel doit respecter les dispositions :

- a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

2. Exigences essentielles minimales :

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences suivantes :

Les individus ou les organisations doivent avoir les capacités pour fournir des services résidentiels.

Experience:

Un minimum de 5 ans d'expérience de travail avec des délinquants adultes en liberté conditionnelle dans un environnement résidentiel est exigé.

Les personnes/organisations doivent avoir les connaissances et l'expérience pertinentes liées au travail avec des délinquants adultes dans un milieu résidentiel.

Les personnes/organisations doivent avoir de l'expérience de travail auprès de délinquants adultes en libération conditionnelle.

Les personnes/organisations doivent avoir un réseau important et établi de ressources communautaires incluant des organismes, des professionnels et d'autres services près de l'établissement afin de répondre aux besoins du délinquant.

3. Applicabilité des accords sur le commerce à l'approvisionnement

Le présent approvisionnement n'est assujetti à aucun accord sur le commerce.

4. Commande réservée au titre de la stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Le présent marché n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones.

5. Entente sur les revendications territoriales globales

Le présent marché n'est pas assujetti à une entente sur les revendications territoriales globales.

6. Justification de la prédétermination d'un fournisseur

La prestation de services résidentiels aux délinquants sous responsabilité fédérale libérés sous condition exige une expérience considérable de travail auprès des délinquants et une compréhension poussée du système de justice pénale, des processus de réadaptation, ainsi que de la politique et des procédures du Service correctionnel du Canada. Certains organismes ont cette expérience; les organismes dont la liste suit ont fourni des services résidentiels aux délinquants sous responsabilité fédérale libérés sous condition dans la collectivité pendant une période considérable et contribuent énormément à la sécurité publique en mettent à profit leur expérience et leurs connaissances concernant les risques que posent les intervenants et les programmes et processus en place pour atténuer ce risque.

7. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement concernant les marchés de l'État est invoquée pour le présent marché en vertu du paragraphe ci-dessous :

Paragraphe 6d) du Règlement sur les marchés de l'État (les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne).

8. Exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

S.O.

9. Détention de droits de propriété intellectuelle

Le Canada entend conserver les droits de propriété intellectuelle sur tout élément original découlant de la proposition de contrat pour les raisons suivantes :

6.2 les éléments originaux ne peuvent appartenir à l'agent contractuel aux termes d'une loi, d'un règlement, ou d'une obligation antérieure contractée par Sa Majesté envers une tierce partie;

10. Période du marché proposé ou date de prestation

Consulter la section suivante intitulée « Noms et adresses des fournisseurs prédéterminés »

11. Estimation des coûts du marché proposé

Consulter la section suivante intitulée « Noms et adresses des fournisseurs prédéterminés »

12. Noms et adresses des fournisseurs prédéterminés

Région principale de l'Ontario et du Nunavut

The Governing Council of the Salvation Army in Canada – New Directions, 657, rue King Est, Kitchener (Ontario), N2G 2M4, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. La valeur estimative du contrat s'élève à 1 555 200,00 \$ (TPS/TVH en sus).

Société John Howard d'Ottawa – Résidence Ste. Anne, 550, rue Old St. Patrick, Ottawa (Ontario), K1N 5L5, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du *1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015*. La valeur estimative du contrat s'élève à *1 363 300,00* \$ (TPS/TVH en sus).

St. Leonard's House Windsor, 491, avenue Victoria, Windsor (Ontario), N9A 4N1, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. La valeur estimative du contrat s'élève à 1074 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

Société John Howard d'Ottawa – Kirkpatrick House, 591, rue MacLaren, Ottawa (Ontario), K1R 5K8, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, avec une option de renouvellement du contrat pour 1 période supplémentaire d'un an. La valeur estimative du contrat, option(s) incluse(s), s'élève à 1 716 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

Société John Howard d'Ottawa – Résidence Tom Lamothe, 387, rue MacLaren, Ottawa (Ontario), K1R 5K8, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, avec une option de renouvellement du contrat pour 1 période supplémentaire d'un an. La valeur estimative du contrat, option(s) incluse(s), s'élève à 1 226 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

House of Hope, 32, rue Gilmour, Ottawa (Ontario), K2P 0N3, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. La valeur estimative du contrat, option(s) incluse(s) s'élève à 906 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

Maison Décision House, 37, avenue Irving, Ottawa (Ontario), K1Y 1Z2, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, avec une option de renouvellement du contrat pour 1 période supplémentaire d'un an. La valeur estimative du contrat, option(s) incluse(s), s'élève à 1 646 400,00 \$ (TPS/TVH en sus).

Larch Halfway House of Sudbury Inc., 238, rue Larch, Sudbury (Ontario), P3B 1M1, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, avec une option de renouvellement du contrat pour 2 périodes supplémentaires d'un an. La valeur estimative du contrat, option(s) incluse(s), s'élève à 1 540 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

- St. Leonard's Society of Peterborough Edmison House, 458, rue Rubidge, Peterborough (Ontario), K9H 4E5, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, avec une option de renouvellement du contrat pour 1 période supplémentaire d'un an. La valeur estimative du contrat, option(s) incluse(s), s'élève à 1 725 300,00 \$ (TPS/TVH en sus).
- St. Leonard's Community Services Cody Centre pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. La valeur estimative du contrat, option(s) incluse(s) s'élève à 917 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

Centre de l'Ontario

The Governing Council of the Salvation Army in Canada – Bunton Lodge, 422, rue Sherbourne, Toronto (Ontario), M4X 1K2, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. La valeur estimative du contrat s'élève à 1 694 000.00 \$ (TPS/TVH en sus).

St. Leonard's Society of Hamilton –Emerald Street Residence, 73, rue Robert, Hamilton (Ontario), L8L 2P2, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. La valeur estimative du contrat s'élève à 1 197 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

St. Leonard's Place (Peel) – Sir Robert William House, 1105, rue Queen Est, Brampton (Ontario), L6T 5M6, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. La valeur estimative du contrat s'élève à 1 352 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

St. Leonard's Place (Peel) – Bartlett House, 1105, rue Queen Est, Brampton (Ontario), L6T 5M6, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. La valeur estimative du contrat s'élève à

1 244 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

The Governing Council of the Salvation Army in Canada – Booth Centre, 184, rue Church, St. Catharine's (Ontario), L2R 3E7, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. La valeur estimative du contrat s'élève à 1 048 850,00 \$ (TPS/TVH en sus).

The Governing Council of the Salvation Army in Canada – Ellen Osler House for Women, 34, rue Hatt, Dundas (Ontario), L9H 2E8, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, avec une option de renouvellement du contrat pour 2 périodes supplémentaires d'un an. La valeur estimative du contrat, option(s) incluse(s), s'élève à 102 600,00 \$ (TPS/TVH en sus).

The Governing Council of the Salvation Army in Canada – W.P. Archibald Centre - Harbour Light, 160, rue Jarvis, Toronto (Ontario), M5B 2E1, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. La valeur estimative du contrat s'élève à 1 270 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

The Governing Council of the Salvation Army in Canada – W.P. Archibald Centre, 418, rue Sherbourne, Toronto (Ontario), M4X 1K2, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, avec une option de renouvellement du contrat pour 1 période supplémentaire d'un an. La valeur estimative du contrat, option(s) incluse(s), s'élève à 1 662 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

St. Leonard's Society of Toronto – Crossroads House, 419, avenue Jones, Toronto (Ontario), M4J 3G6, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, avec une option de renouvellement du contrat pour 1 période supplémentaire d'un an. La valeur estimative du contrat, option(s) incluse(s), s'élève à 1 455 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

St. Leonard's Society of Hamilton – Robert Street Residence, 73, rue Robert, Hamilton (Ontario), L8L 2P2, pour la prestation de services d'établissement résidentiel communautaire. Le contrat proposé s'étend sur une période de 1 an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. La valeur estimative du contrat s'élève à 997 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

13. Droit des fournisseurs à soumettre un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le présent PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans le présent avis d'ici la date et l'heure de clôture, lesquelles sont aussi précisées dans le présent avis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

14. Date et heure de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités

14.1 Les fournisseurs qui s'estiment parfaitement compétents et disponibles pour la prestation des services et la fourniture des biens indiqués aux présentes peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à l'autorité contractante désignée dans le présent avis au plus tard le mardi 25 mars 2014, à 14 h, HNE.

15. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Autorité contractante :

Dave Barltrop Administrateur régional des marchés p. i. Correctional Service Canada Regional Headquarters (O) 443 Union Street, P.O. Box 1174 Kingston, Ontario K7L 4Y8

Téléphone : 613-545-8274 Télécopieur : 613-536-4571

- 15.2 L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences affichées.
- 15.3 Les énoncés de capacités doivent être envoyés par la poste ou par télécopieur au plus tard à la date de clôture. Les énoncés de capacités reçus au plus tard à la date de clôture seront pris en considération dans le seul but de déterminer s'il y a lieu ou non de lancer un processus d'approvisionnement concurrentiel. La Couronne se servira de l'information fournie uniquement aux fins d'une évaluation technique, et cela ne doit pas être interprété comme étant un appel d'offres concurrentiel.